LE CHATEAU
D'OLERON

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 27 AVRIL 2016

Le vingt-sept avril deux mille seize à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2016.

Présents : M. PARENT Michel, M. LEPIE Bernard, Mme PATOIZEAU Annick, M. ROUMEGOUS Jim, Mme BONNAUDET Martine, M. FERREIRA François, Mme JOUTEUX Françoise, M. BENITO GARCIA Richard, M. RENAUD Michel, M. LOT Rémy, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, Mme LE DOEUFF Anne-Marie, M. MICHEAU Philippe, Mme PARENT Vanessa, Mme AVRIL Anne, M. PAIN Cyril, M. FONTANEAU Pascal, M. DUCOTÉ Robert.

Absents avec pouvoir : Mme HUMBERT Micheline a donné pouvoir à M. ROUMÉGOUS Jim, M. PACULL Christophe a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, Mme BANCHEREAU Aurélie a donné pouvoir à Mme PATOIZEAU Annick, Mme COURDAVAULT Arlette a donné pouvoir à M. DUCOTÉ Robert.

Absents : M. SIMON Roland, Mme COISSAC Martine, M. Ambert Antoine.

M. Cyril PAIN a été élu secrétaire de séance.

En exercice : 27; Présents : 20; Votants : 24

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 30 Mars 2016. M. DUCOTÉ Robert signale qu'un commentaire a été mal inséré dans la rédaction du procès-verbal - page 14 (délibération 2016-3-13) au lieu de la page 13 (délibération 2016-3-11). Cette erreur sera rectifiée. Suite à cette remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Les décisions du Maire N° 2016-30 à N° 2016-34 ont été adressées aux membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation de la réunion de Conseil Municipal de ce jour, et n'ont engendré aucune remarque.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du prochain départ en retraite de Jean-Louis MIRA. A cette occasion, il a été décidé de garder Gamdji SADJO, en CDD en attendant sa naturalisation car cet agent donne satisfaction dans toutes les missions qui lui ont été confiées. Ce recrutement permettra de maintenir la masse salariale à l'identique. Les missions de suivi de travaux et de chantier ont été redistribuées entre Gamdji Sadjo et Alexandra LEBRIS.
Cette dernière prendra en charge les travaux du domaine maritime et littoral ainsi que la gestion administrative des ports.

N° 2016-4-1 : Conventions de partenariat « Le musée et site Gallo-romains du Fâ », « la Cité de l'Huitres » et « le Paléo site » avec le camping Les Remparts

Rapporteur : Bernard Lépie

Dans le cadre du développement patrimonial touristique et culturel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer des conventions de partenariat entre « Le musée et site Gallo-romains du Fâ », « la Cité de l'Huitres » et « le Paléo site » avec le camping Les Remparts afin de mettre en place des tarifs réduits sur les billets d'entrée aux clients du camping Les Remparts pour l'année 2016. Le pourcentage de réduction est d'environ 25 %, ainsi que la gratuité pour les enfants de moins de 6 à 8 ans.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les termes de la convention de partenariat entre « Le musée et site Gallo-romains du Fâ », « la Cité de l'Huitres » et « le Paléo site » avec le camping Les Remparts afin de mettre en place des tarifs réduits sur les billets d'entrée aux clients du camping Les Remparts pour l'année 2016;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2016-4-2 : Rapport de la délibération N° 2016-1-4 - Autorisation d'occupation du domaine privé et droit de passage pour un chemin communal – projet de structure légère de téléski nautique

Rapporteur : Martine Bonnaudet

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2016-1-4 du 2 Février 2016 relative à l'autorisation d'occupation du domaine privé et d'un droit de passage pour un chemin communal dans le cadre d'un projet d'installation d'une structure légère de téléski nautique.

Monsieur le Maire propose de rapporter cette délibération, suite aux observations de la Sous-Préfecture, après avis tardif de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), pour l'illégalité du projet (prise en compte de la loi littoral et des risques de submersion marine…).

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de rapporter la délibération N° 2016-1-4 du 2 Février 2016 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Maire fait part de son regret de voir annuler ce projet.
M. FERREIRA complète ces propos en ajoutant que le projet était très intéressant, ni bruyant, ni polluant et situé en zone à vocation sportive

N° 2016-4-3 : Subvention de fonctionnement- établissement d'enseignement public

Rapporteur : Jim Roumégous

Monsieur le Maire, propose d'allouer la subvention suivante :

Désignations des associations	Montants	Nature
MFR Saint Denis du Pin 29 Rue des Tilleuls – La Jallet 17400 Essouvert	50 €	Correspondant à 1 élève scolarisé dans cet établissement

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le versement de la subvention ci-dessus ; celle-ci sera automatiquement reprise dans le budget 2016 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2016-4-4 : Décision modificative -- Budget annexe concession Port du Château

Rapporteur : Richard Bénito-Garcia

Monsieur le Maire présente la décision modificative pour le budget ci-dessous :

Budget annexe Concession du Port du Château :

Budget Concession du Port du Château
OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION DES ARTICLES				opération d'ordre	
Chapitres ou opérations	Opération	N° d'articles	Intitulés	Recettes	Dépenses
O40	1005	2031	Intégration Frais d'étude	13 000 €	
O40	1005	2153	Intégration Honoraires Missions SPS	400 €	
O40	1005	2315	Intégration Etudes et Honoraires mission SPS		13 400 €
			Total	**13 400 €**	**13 400 €**

OPERATION REELLE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DESIGNATION DES ARTICLES			Virements de crédits	
Chapitres	N° d'articles	Intitulés	Recettes	Dépenses
O22	O22	Dépenses imprévues		- 2 900 €
62	6287	Remboursement de frais		2 900 €
		Total	**- €**	**- €**

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les opérations d'ordre et les virements de crédits ci-dessus ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. BENITO-GARCIA donne quelques précisions concernant l'avancée des travaux de l'aire de carénage :
- travaux du bâtiment en cours, la charpente est posée, les travaux de la plateforme et du parking sont également en cours.
Les containers de tri semi-enterrés devraient être installés en mai par les services de la Communauté de communes. Ils se situeront de l'autre côté de la départementale le long de la voie d'accès de l'aire de carénage.

N° 2016-4-5 : Convention de prestations de service avec la Communauté de Communes pour les travaux d'entretien et de maintenance à l'Office de Tourisme et la crèche des P'tits Loups.

Rapporteur : Christiane Vilmot

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conventions suivantes à passer avec la Communauté de l'Ile d'Oléron :

- Convention de prestations de service pour l'entretien et la maintenance du bâtiment de l'Office de Tourisme à compter du 1er janvier 2015, après transfert du bâtiment pour l'exercice de la compétence tourisme ;
- Convention de prestations de service pour l'entretien et la maintenance du bâtiment de la crèche des P'tits Loups, Espace Ranson, à compter du 1er janvier 2016, après transfert du local pour l'exercice de la compétence Enfance Jeunesse.

Ces conventions règlent les dispositions d'interventions des services techniques dans les bâtiments et les conditions financières de remboursement des frais par la Communauté de Communes.
Elles sont conclues pour une durée de 3 ans reconductibles deux fois.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les termes de ces deux conventions de prestations de services ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2016-4-6 : Convention de prestation de service avec la Maison du Tourisme pour le ménage de l'Office de Tourisme.

Rapporteur : Françoise Jouteux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention à passer avec la Maison du Tourisme de Marennes Oléron pour le ménage du bâtiment de l'Office de Tourisme.

En effet, depuis le transfert de la compétence tourisme au 1er janvier 2015, il avait été entendu que la commune continuait à effectuer le ménage du bâtiment, à raison de 2 fois par semaine, contre facturation de la commune auprès de la Maison du Tourisme.

La convention est établie pour une durée de 2 ans reconductibles 2 fois.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les termes de la convention de prestations de services pour le ménage de l'Office de Tourisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2016-4-7 : Création d'un emploi saisonnier

Rapporteur : Catherine Feauché

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut créer des emplois en contrat à durée déterminée pour répondre aux besoins d'accroissement saisonnier d'activités (article 3-2° de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984).

Dans cette optique, il vous propose de créer 1 emploi saisonnier à temps complet, selon besoin avec une durée maximale de 4 mois.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique à temps complet selon besoin avec une durée maximale de 4 mois ;
- **INDIQUE** que la rémunération sera fixée sur la base du 1er échelon de l'échelle 3 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2016-4-8 : Modification du tableau des emplois permanents – création de poste

Rapporteur : Vanessa Parent

Afin de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet, ainsi que de remplacer un poste à temps complet en temps non complet, Monsieur le Maire propose de modifier, à partir du 1er Août 2016, le tableau des emplois permanents comme suit :

Commune de Le Château d'Oléron

Tableau des emplois permanents au 1er Août 2016

	Filière	Cadres d'emplois	effectifs théoriques	Temps Complet	Temps Non Complet	Non Pourvu	Observations
Emplois permanents à temps complet et non complet	Filière administrative	Attaché principal	1			1	non pourvu
		D.G.S de 10 000 à 20000 habitants	1	1			CHARLASSIER Maryse
		Rédacteur principal de 1ère classe	1	1			GUEGAN Maurice
		Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1			MIRA Danielle
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1			MIRA jean Louis
		Adjoint administratif territorial de 1ère classe	5	5			Gérard FAVRE, Nadia JULIEN, Catherine GUITTARD, Pascale NOIZET, Valérie FLAMANT
		Adjoint administratif territorial de 2ème classe	3	3			Alexandra LE BRIS, Camille LE RIBAULT, Tiffanie PLINGUET
	Filière culturelle	Adjoint territorial du patrimoine 1ére classe	1			1	non pourvu
	Filière animation	adjoint territorial d'animation de 1ère classe	1	1			Hervé DELARGE
	Filière sécurité	Garde champêtre principal	1			1	non pourvu
	Filière technique	Agent de maîtrise	1	1			FAIVRE Sébastien
		Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1			CAILLON Fred
		Adjoint technique territorial de 1ère classe	1	1			Noble Katia
		Adjoint technique territorial de 2ème classe	27 (+1)	24 (-1)	2	3 (1TC + 2 TNC)	BRIAT Patrice (TNC), CHENILLEAU Jean-Michel, CORABOEUF Fabrice, CORABOEUF Nadine, FAIVRE Séverine, FAURE Virginie (TNC), FAVRE Brigitte, FAVRE Christian, FLAMANT Laurie, GARCIA Jean-Louis, GIROUX Jérôme, GUINOT Brigitte, LIS Pascal, MASSE Johnny, MASSE Mickaël, MORGAT Annette, DE ALMEIDA Maria, NORMANDIN Freddy, PAJOT Marie Thérèse, TESSIER Sandrine, VALETTE Alain, VIDEAU Olivier, VILLELEGIER Patrice, JOUSSELIN David, Gaudron Kevin, 1 non pourvu (TC) 2 non pourvu (TNC)
	TOTAL		47	39	2	6	

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les modifications du tableau des emplois permanents telles que présentées ci-dessus ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2016-4-9 : Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activités.

Rapporteur : Rémy Lot

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut créer des emplois en contrat à durée déterminée pour répondre aux besoins d'accroissement temporaire d'activité (article 3-1° de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire vous propose de créer 1 poste à temps complet, selon besoin avec un maximum de 3 mois.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer un poste à temps complet selon besoin avec une durée maximale de 3 mois ;
- **INDIQUE** que la rémunération sera fixée sur la base du 3ème échelon de l'échelle 5 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2016-4-10 : Demande de subvention – pose d'un système de vidéo surveillance – concession Port du Château auprès de la Préfecture au titre du FIPD

Rapporteur : Philippe Micheau

La commune du Château d'Oléron, par son attrait touristique, connait une forte augmentation de sa population en moyenne et haute saison. Il est constaté, sur la zone portuaire, une recrudescence des vols d'huitres et matériels ostréicoles ainsi que des dégradations du mobilier urbain sur le domaine public.

Afin d'éviter au maximum ce phénomène, il a été décidé d'équiper le port du Château en caméras de surveillance.

Dans ce cadre l'Etat propose de participer au financement de cette opération au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Les projets sont uniformément financés à hauteur de 20 à 50 % du coût total de l'action.

Le montant des dépenses engagées s'élève à 30 702 € H.T.

Le plan de financement de cette installation est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Intitulé	montant	Intitulé	montant	%
Vidéo surveillance Port du Château	30 702 €	Etat - FIDP	12 280.80 €	40%
		Commune	18 421.20 €	60%
Total	30 702 €		30 702.00 €	100%

Après en avoir délibéré, **à la majorité, 3 abstentions (Mme Courdavault, Mrs Fontaneau et Ducoté)** le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus qui s'élève à 30 702 € H.T. ;
- **SOLLICITE** la participation financière de l'Etat au titre du FIDP pour ce projet de vidéo protection ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant ainsi qu'à signer tous documents et réaliser toutes démarches, destinés à la mise en œuvre de la délibération à venir ;

M. BENITO-GARCIA informe que le matériel est en place, il ne manque plus que le branchement de la ligne ADSL pour le fonctionnement.
La demande d'agrément a été adressée aux services de la Préfecture.

N° 2016-4-11 : Demande de subvention auprès de l'ADEME– création réseau de chaleur logements gendarmerie et logements sociaux et réseau de chaleur gymnase

Rapporteur : Anne-Marie Le Doeuff

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la S.E.M.I.S va réaliser des travaux de réhabilitation de l'ensemble immobilier à usage de gendarmerie (logements et locaux de service) ainsi que la réhabilitation de 5 logements sociaux. Ces travaux ont fait l'objet d'un agrément « Acquisition-Amélioration » de l'Etat en octobre 2014.

Dans le cadre de la réhabilitation, la SEMIS se raccorde au réseau de chaleur de la commune (chaufferie bois). Ces travaux incombent à la commune du Château d'Oléron qui prendra en charge la création du réseau primaire.

Les travaux s'élèvent à 22 948.29 € HT.

De plus, la commune va également raccorder le gymnase au réseau de chaleur. Les travaux s'élèvent à 31 677.58 € HT.

Monsieur le Maire précise aussi que des projets de raccordement à la chaudière bois, via le réseau de chaleur, concernant d'autres bâtiments, sont envisagés à moyen terme.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les projets de création du réseau de chaleur ;
- **SOLLICITE** la participation financière de l'ADEME, au titre du Fonds Chaleur, au taux maximum pour ces deux réalisations ainsi que sur les projets de raccordement à venir ;
- **PRÉCISE** que cette participation sera supportée par le budget annexe « chaufferie bois et réseau de chaleur » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant ainsi qu'à signer tous documents et réaliser toutes démarches, destinés à la mise en œuvre de la délibération à venir ;

N° 2016-4-12 : Demande de subvention auprès de la région (FREE) – réalisation d'un audit énergétique bâtiment caserne des pompiers Boulevard des écoles.

Rapporteur : Anne Avril

Monsieur le Maire rappelle la construction de la nouvelle caserne des pompiers en cours de réalisation avec une ouverture prévue en automne prochain.

L'actuelle caserne pourrait accueillir, une fois le bâtiment libéré, des locaux associatifs. Pour la réalisation de ce projet, une réhabilitation et un réaménagement du bâti est nécessaire.

Dans le cadre du programme européen FEDER 2014-2020, la région Aquitaine Limousin Poitou Charentes a lancé un appel à projets pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics existants. Cet appel à projet peut financer des travaux de rénovation énergétique du type isolation thermique ou renouvellement d'air. Les dossiers doivent être accompagnés d'un diagnostic énergétique du bâtiment, préalablement réalisé par un bureau d'études certifié ou en cours de certification « RGE études ».

Ce dernier peut être subventionné par l'ADEME, à hauteur de 70%, dans le cadre du Fond Régional d'Excellence Environnementale (FREE).

Ce diagnostic permettra de savoir si des travaux de rénovation énergétique peuvent rentrer dans le cadre de l'appel à projet de la région. L'exigence étant d'obtenir après travaux, une réduction de la consommation globale d'énergie primaire du bâtiment de 100 kWh/m².an, hors gain liés à la mise en place d'énergie renouvelable ou à des substitutions de mode de chauffage.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la participation de la commune à l'appel à projet « Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics existants » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de l'ADEME dans le cadre du Fond Régional d'Excellence Environnementale (FREE), au taux maximum, pour la réalisation de cet audit;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant ainsi qu'à signer tous documents et réaliser toutes démarches, destinés à la mise en œuvre de la délibération à venir.

Compteur d'électricité Linky :

Monsieur le Maire évoque le courrier qu'il a adressé à l'ensemble du Conseil Municipal ainsi que la documentation attenante aux divers avis concernant le nouveau compteur Linky.

Il propose au Conseil Municipal de demander à Erdf de repousser le déploiement prévu pour la commune des compteurs Linky, dans l'attente de :

- la publication des résultats de l'enquête confiée à l'Agence Nationale de Sécurité des Risques Sanitaires par l'Etat au sujet des ondes électromagnétiques, qui devraient être connus en juillet d'une part
- l'avis juridique de l'association des Maires de France concernant la légalité des délibérations prises par les conseils municipaux, et notamment concernant la notion de propriété des compteurs et des responsabilités en cas de dommages habitation, et d'autre part.

Ces éléments pourront servir au débat au sein du Conseil Municipal.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte cette proposition.

Points sur les travaux et dossiers en cours :

- **Salon du livre : Anne –Marie LE DOEUFF** : très forte participation, 4500 personnes tout au long du Week-end, retour très positif des exposants concernant notamment le site
- **Crèche des P'tits loups : Michel PARENT :** la Communauté de Communes a statué et construira une nouvelle crèche sur le terrain nu à côté de l'actuelle caserne des pompiers pour un cout estimatif de 580 000€ HT. Un parking d'accès est prévu dans le projet, ce qui permettra un accès plus sécurisé pour les parents.
- **Travaux de voirie : Bernard LEPIE :**
    - Aménagement paysager avenue d'Antioche, Le terrassement et la pose de galets scellés sont en cours, la végétalisation se fera à suivre.
    - Avenue de la Citadelle, les travaux sont prévus les 25 et 26 mai prochains avec fermeture de l'avenue à la circulation.
    - Travaux de voirie rue de la Chasse : du 1er au 13 juin
    - Travaux de voirie rue du stade : du 14 au 27 juin

- **Stade de football : François FERREIRA** :

Les travaux sont bientôt terminées, plusieurs tontes sont nécessaires, l'utilisation du stade pourra commencer en septembre prochain, ce qui permet, entre temps, de terminer les finitions (pare-ballons, main courante).

- **Mini-golf : Françoise JOUTEUX** :

La période de Pâques a permis une recette d'environ 1900 €, en dépassement par rapport à l'année dernière sur la même période de vacances.

Robert DUCOTE s'interroge concernant l'éclairage des 5 passages piétons présents autour du rond-point de la porte de Dolus. Il précise que les candélabres s'éteignent à une certaine heure de la nuit, et que par contre 2 halogènes, branchés sur l'éclairage public, éclairent toute la nuit le parc d'accrobranche.

François FERREIRA précise que pour des raisons de sécurités (il y a deux ans, des jeunes sortis de boite de nuit en état d'ébriété avaient grimpé dans les installations, une chute blessante avait déclenchée l'intervention des pompiers et de la gendarmerie), la gendarmerie a demandé à ce que le terrain soit éclairé, pour permettre une meilleure surveillance.

Séance levée à 20H00